

Seine Bassée : Mise en eau test du casier pilote

Lundi 13 janvier 2025, les habitants d'Angigny, Châteaufort-sur-Seine, La Tombe, Gravon et Balloy, les cinq communes riveraines du site de la Bassée, ont été alertés par le système GALA du début sous 48 heures de la mise en eau test de l'ouvrage Seine Bassée, dernière étape avant sa mise en service effective. Martine LE BEC, H2o janvier 2025.

SEINE BASSÉE

Mise en eau test du casier pilote

Lundi 13 janvier 2025, les habitants d'Angigny, Châteaufort-sur-Seine, La Tombe, Gravon et Balloy, les cinq communes riveraines du site de la Bassée, à la limite des départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, ont été alertés par le système GALA (gestion d'alertes locales automatisées) du début sous 48 heures de la mise en eau test de l'ouvrage Seine Bassée, dernière étape avant sa mise en service effective.

Martine LE BEC

H2o - janvier 2025

À

Le projet qui a longtemps fait figure de serpent de mer a été mis en chantier il y a deux ans sous l'impulsion vigoureuse de Patrick Ollier, président de l'EPTB Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris. Son objectif est d'apporter une protection supplémentaire à la région (depuis Marolles-sur-Seine jusqu'à Paris) en cas de crue majeure de la Seine. Le casier - puisqu'il est ainsi nommé - est en réalité un espace de 360 hectares, entouré d'une digue de 7,6 kilomètres de long sur 2,7 mètres de hauteur et disposant d'une capacité de stockage d'environ 10 millions de mètres cubes, pouvant réduire jusqu'à 15 centimètres le niveau de la Seine.

À

Pour ce test, le remplissage est effectué en deux temps : l'eau de la Seine est pompée durant 2 jours avec un débit de 42 m³/s et ensuite stockée pendant 16 jours. Le casier pilote est à ce moment rempli à mi-hauteur avec un volume d'eau d'environ 5 millions de m³, suffisant pour effectuer les premiers contrôles sur l'ensemble de l'ouvrage (digues et stations de pompage), des équipements (vannes, pompes, capteurs) et du système de supervision et, surveiller le niveau de la nappe souterraine aux abords du site.

Du 3 au 10 février, le casier sera rempli à pleine hauteur. Les eaux seront drainées lors stockées pendant 14 jours pour de nouveaux contrôles. À l'issue de ce test, la vidange s'effectuera en une seule phase de 6 jours, sur un débit de 21 m³/s. Une inspection des terrains sera réalisée avec les services concernés et les terrains seront nettoyés, avant la réouverture du site aux propriétaires et usagers (parmi lesquels les chasseurs et pêcheurs). Ce sera aussi l'occasion de voir si les systèmes d'effarouchement de la faune sauvage ont bien fonctionné...

En conditions réelles, l'eau de la Seine sera pompée au moment optimal (au moment de la pointe de crue de l'Yonne) sur une durée fixe de 66 heures pour remplir l'espace endigué, et stockée jusqu'à ce que le niveau de l'eau soit suffisamment redescendu à Montereau-Fault-Yonne (point de confluence entre l'Yonne et la Seine) et au barrage de Marolles-sur-Seine. L'objectif est de réduire tant que possible la somme des débits de l'Yonne (caractérisée par des crues rapides et violentes) et de la Seine (caractérisée par une cinématique lente et en partie déjà amortie par l'effet des quatre lacs-réservoirs et des champs naturels d'expansion des crues amont), en accordant en quelque sorte une priorité de passage aux eaux de l'Yonne.

Statistiquement, l'ouvrage a une chance sur six de fonctionner chaque année. Ce chiffre est issu de l'analyse de l'historique de 23 crues majeures de la Seine, entre 1910 et 2018. Il aurait ainsi fonctionné lors de la crue centennale de 1910 mais aussi lors des dernières crues importantes de juin 2016 et de janvier 2018.

Le dispositif est inspiré du polder d'Erstein, dans le Bas-Rhin. Néanmoins, il fait partie d'un projet plus vaste mais à ce jour très hypothétique : celui d'aménager dans la zone 8 autres casiers, ce qui théoriquement abaisserait le niveau d'une crue majeure à Paris de 60 centimètres environ. Finalement, tout ceci n'est plus qu'une question d'argent : 149 millions ont été mobilisés pour le casier pilote, financés à 50 % par l'État, 30 % la Métropole du Grand Paris et 20 % un emprunt de Seine Grands Lacs auprès de la Caisse des Dépôts.

À

La création du casier pilote est le résultat d'un long processus. Sur ce site, qui compte des terrains agricoles et forestiers et où l'on s'adonne à la chasse et à la pêche, des compromis ont dû être trouvés avec les propriétaires et les usagers. Les terrains de construction des digues, des infrastructures de pompage ou entrant dans le périmètre des mesures écologiques compensatoires (54 hectares) ont fait l'objet d'acquisitions foncières par l'EPTB Seine Grands Lacs. Pour le reste, la stratégie adoptée a été de limiter les atteintes à la propriété : de nombreux propriétaires ont ainsi conservé leurs droits hors périodes de crue et sont indemnisés pour ces dernières au titre de la surinondation. Cette indemnité comprend un capital à hauteur de 30 % de la valeur du bien, puis une indemnité à chaque mise en eau. Le coût annuel pour l'EPTB a été estimé à 130 000 euros, auxquels s'ajouteront les frais de remise en état. Seine Grands Lacs a également approuvé, en juin 2024, un protocole négocié avec la Fédération départementale des chasseurs de Seine-Marne afin d'indemniser l'impossibilité de chasser, le déficit de gibier et la perte d'adhérents liés à la mise en eau... Et si les communes détenant du foncier ne bénéficient pas de compensations équivalentes, l'EPTB s'est fendu de 110 000 euros pour la construction d'un terrain multisports sur la commune de Châteaufort-sur-Seine, qui a été inauguré en juin dernier. Il s'agissait, explique Le Journal du Grand Paris, de compenser la perte d'un terrain de football situé sur le site. La Communauté de communes du Bassin-Montois bénéficiera pour sa part d'un appui financier pour son projet de voie verte sur le canal Bray-sur-Seine/La Tombe. À

À

Resources

Le projet d'aménagement de la Seine Bassin

EPTB Seine Grands Lacs - Métropole du Grand Paris

DOSSIERS H2O

La prévention des risques d'inondation dans le bassin de Seine-Normandie

La Grande Inondation